

vivent ensemble sur le pied d'une camaraderie journalière. Le compagnon a sa place dans le métier ; il y participe au choix des administrateurs ; il trouve dans la confrérie une aide morale et matérielle. Son individualité est reconnue et protégée par l'association libre ou jurée dont il fait partie. Il y rencontre un appui et non des entraves ; sa personnalité y est devenue plus libre et plus respectée. Le métier assure au futur maître comme au futur ouvrier le bienfait d'une instruction professionnelle, l'apprentissage, de durée variable (2 à 8 ans), suivant les difficultés de chaque profession, mais sérieux et efficace. L'apprenti trouve dans le maître un éducateur rude et ferme, qui lui donne une formation soignée, virile, d'une valeur si grande, qu'à aucune époque, les classes ouvrières n'ont été mieux formées à leur fonction technique.

L'administration des métiers. — Patrons, ouvriers, apprentis forment des groupements autonomes qui s'administrent librement, qui se sont donné la discipline économique et sociale, propre à assurer leur force et leur prestige. Ils s'initient par la pratique du *self government* aux mœurs de la liberté, au sens de la responsabilité et aux vertus civiques. Les corporations jurées, et même parfois les métiers libres, ont leurs assemblées, *parlements* ou *chapitres*, dans lesquelles délibèrent les maîtres et parfois les ouvriers, ceux-ci avec des droits plus ou moins restreints. Elles statuent au sujet des affaires communes, élisent les administrateurs et contrôlent leur gestion. Ces administrateurs, *jurés*, *prudhommes*, *baillis*, *wardens*, *rewards*, *gardes*, *esgardeurs*, *veedores*, *majorals*, *consuls*, *recteurs*, *podestats*, *vicaires*, *doges*, ainsi qu'on les nomme, suivant les pays, ayant parfois à leur tête un président, le *prieur*, le *proconsul*, le *maître*, le *mayeur de bannière*, le *capmestier*, règlent la police, gèrent les finances, dirigent les tribunaux de l'association, avec l'aide de *conseillers*, de *syndics*, de trésoriers (*clavaires*,